



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1990/NGO/12
7 août 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-deuxième session
Point 5 a) de l'ordre du jour

ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

- a) Mesures à prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, et rôle de la Sous-Commission

Communication écrite soumise par l'Organisation mondiale de personnes
handicapées (OMPH), organisation non gouvernementale dotée du statut
consultatif (catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après qui est distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[1er août 1990]

1. L'Organisation mondiale de personnes handicapées a maintes fois évoqué dans ses communications écrites ou orales le crime d'apartheid dans ce qu'il comporte d'atteinte à la personne humaine. Nous sommes particulièrement satisfaits que le thème "apartheid et handicap" ait été inclus dans le mandat du Rapporteur spécial chargé de l'Etude sur les droits de l'homme et l'invalidité et nous sommes persuadés que le Rapporteur accordera à la question toute l'attention qu'elle mérite. Pour le moment, nous souhaitons présenter ici quelques observations complémentaires concernant l'apartheid et l'invalidité.

2. Popi Buthelizi a marché pour la dernière fois le 16 juin 1976, jour où les étudiants de la banlieue noire de Soweto ont manifesté pacifiquement contre l'enseignement de qualité inférieure qui leur était dispensé. Elle avait 17 ans. Elle raconte : "Ce soir-là, après la manifestation, j'allais à pied chez ma tante récupérer mes livres lorsque j'ai reçu une balle dans le dos, entre les omoplates". Trois jours plus tard elle reprenait conscience dans une salle commune de l'hôpital Baragwanath de Soweto, où elle allait rester huit mois, ainsi que sept autres étudiants également devenus invalides après avoir été blessés par balle.

3. L'apartheid, crime contre l'humanité, a pour effet de multiplier les handicapés noirs - dont le nombre est tout à fait hors de proportion avec la fréquence de l'invalidité dans la communauté blanche. Outre les personnes qui survivent handicapées à des passages à tabac ou à des blessures par balle, la surpopulation des banlieues noires, le chômage et la pauvreté génèrent des maladies invalidantes telles que la thyphoïde et la poliomyélite, qui ont pratiquement disparu dans la population blanche. Les ouvriers noirs font l'essentiel du travail de manoeuvre, qui comporte le plus haut risque de blessure dans les mines et dans les usines. Les hôpitaux réservés aux Noirs, surpeuplés, ne peuvent assurer les soins nécessaires aux personnes handicapées, quels que soient le courage et le dévouement du personnel.

4. Les professionnels de la médecine estiment que les personnes blessées à la moelle épinière n'ont guère de chances de survivre plus de quatre ans dans les conditions de ségrégation des ghettos noirs et des zones rurales. Les Noirs paraplégiques ou tétraplégiques meurent d'insuffisance rénale à la suite d'infections, ou succombent à des septicémies engendrées par des ulcères cutanés - ce qui est pratiquement inconnu chez les handicapés de la population blanche.

5. Si mauvais que soient les hôpitaux, il arrive que des personnes handicapées s'infligent volontairement des blessures pour ne pas être renvoyées dans leur ghetto, où les conditions de vie sont encore pires.

6. L'Organisation mondiale de personnes handicapées se félicite des efforts déployés par l'organisation amie Disabled People of South Africa (DPSA), qui défend les droits des handicapés sur une base non raciale et apolitique et constitue un moyen de se faire entendre non seulement pour les personnes handicapées, mais aussi pour tous ceux qui cherchent à mettre fin aux divisions et aux conflits qui empoisonnent l'Afrique du Sud.

7. Le 10 avril 1990, la DPSA a organisé une manifestation à Soweto, qui a rassemblé plus de 250 personnes handicapées de toute l'Afrique du Sud. William Rowland, coprésident de la DPSA, estime que sur les sept dernières années seulement, l'apartheid et la violence ont rendu invalides 12 000 à 14 000 personnes. Friday Mavuso, qui copréside également la DPSA, a déclaré à cette occasion : "Nous sommes les victimes, le résultat final de la violence. Voulons-nous vraiment d'une Afrique du Sud pleine de handicapés ?". Beaucoup de manifestants portaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire "Blessé par balle en 1976".

8. Dans une récente communication, la DPSA souligne : "La situation de pauvreté et d'inégalité des chances provient de désavantages qui se situent sur les plans économique, social et politique. Nous pensons que cette situation a été créée par la politique d'apartheid qui institutionnalise l'inégalité dans les pensions, dans l'enseignement et dans les installations hospitalières. Tant que cela ne changera pas, notre peuple gardera son handicap". Dans une déclaration publiée le 5 avril 1990, la DPSA observe : "Etre handicapé en Afrique du Sud est un sort terrible. Pour l'immense majorité, cela signifie vivre dans la misère et l'isolement, face à la discrimination sur tous les fronts. Les rares services d'aide aux personnes handicapées qui existent sont désespérément surchargés, et ils n'ont déjà guère à offrir à la majorité des personnes handicapées. Il n'y a rien pour ceux qu'aujourd'hui la violence rend infirmes. La DPSA joint donc sa voix à celle des dirigeants politiques qui demandent à toutes les parties en présence de mettre immédiatement fin à la violence. Nous condamnons particulièrement l'utilisation par les forces de sécurité de méthodes excessives pour maîtriser les foules".

9. L'Organisation mondiale de personnes handicapées réaffirme qu'elle est profondément attachée à ce que tous les membres de la société sud-africaine jouissent d'une complète liberté, aient accès à tous les services et puissent participer pleinement à la vie du pays. Son président international, M. Joshua Malinga (Zimbabwe), souligne que le combat contre le racisme est présent dans tous les aspects de la défense des droits des handicapés et que la justice sociale "doit finir par imprégner la société tout entière". Près de 100 organisations de personnes handicapées luttent contre le racisme et pour que toutes les personnes handicapées puissent exercer leurs droits sans restriction. Viennent aujourd'hui se joindre à eux notre nouveau directeur exécutif Henry Enns (Canada) et huit nouvelles organisations membres, de plusieurs catégories : Personnes handicapées de l'Algérie, l'Union des personnes handicapées du Burundi, la China Disabled Persons' Federation, la COCEMFE (Espagne), la Lega Nazionale per il Diritto al Lavoro degli Handicappati (Italie), la Society of Abilities for the Physically Handicapped (Ouganda), l'Association Guinée des sourds et le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (France).
